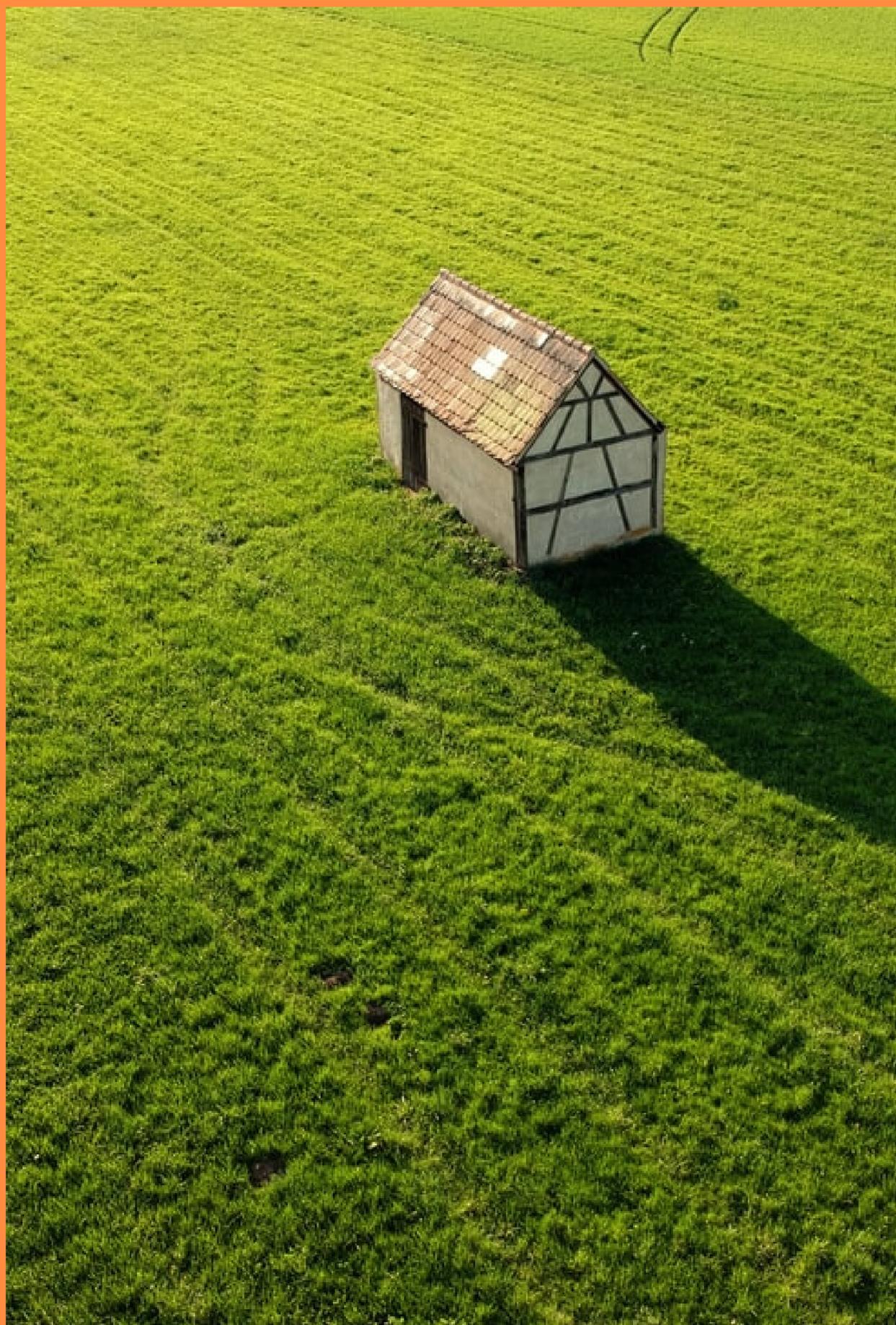


REVUE DE PRESSE

RECOURS CONTRE L'INSTRUCTION MINISTÉRIELLE
CONCERNANT LES DISTANCES D'ÉPANDAGES DE
PESTICIDES



Confinement : recours d'ONG contre les épandages de pesticides à proximité immédiate d'habitations

Les associations reprochent au gouvernement d'avoir permis de « passer outre le processus de concertation » local.



Le gouvernement a fixé fin 2019 des distances d'épandage s'échelonnant de 3 à 20 mètres. AFP / Marine Legrand

Par Le Parisien avec AFP
Le 23 avril 2020 à 14h59

Neuf ONG ont annoncé jeudi avoir déposé deux recours devant le Conseil d'Etat pour arrêter les épandages agricoles à proximité immédiate d'habitations, en pleine période de confinement et de pandémie de Covid-19, permis par des dérogations du ministère de l'Agriculture.

« Sous prétexte que le Covid-19 empêcherait les consultations du public, le gouvernement recule de nouveau en accordant des réductions supplémentaires pour épandre les pesticides à des distances encore plus faibles des habitations que celles pourtant insuffisamment protectrices imposées en décembre », indique l'association Générations futures dans un communiqué.

Le gouvernement a fixé fin 2019 [des distances d'épandage](#) : cinq mètres pour les cultures dites basses comme les légumes et céréales, dix mètres pour les cultures hautes, fruitiers ou vignes, 20 mètres pour les produits « les plus dangereux », qui représentent environ 0,3 % des substances actives utilisées, avec des dérogations possibles. Des chartes dites « de bon voisinage » doivent être adoptées localement.

Des dérogations, accord ou non

Pendant le confinement lié au coronavirus, le gouvernement a permis de « passer outre le processus de concertation » et il est possible de procéder à des épandages de produits chimiques dès lors qu'il existe un projet de charte, reprochent les ONG.

- Print
- A
- A
- Facebook
- Twitter
- WhatsApp
- Email

En ce moment Coronavirus Évolution de l'épidémie en chiffres Ouest-France vous répond Que faire à la maison ?

Des ONG déposent des recours contre les épandages de pesticides près des habitations

Le ministère de l'Agriculture a autorisé par dérogation des réductions de distance entre les zones d'épandage et les habitations, sous prétexte que le confinement complique le processus de concertation. Neuf ONG ont déposé des recours afin de suspendre les arrêtés.



Des champs de soja arrosés de pesticides en Argentine, le 5 février 2018 (photo d'illustration). PHILIPPE APARIZONIAN / AFP

● Ouest-France avec AFP
Publié le 23/04/2020 à 13h36

ABONNEZ-VOUS

ÉCOUTER
LIRE PLUS TARD

Newsletter La Matinale

Chaque matin, l'actualité du jour sélectionnée par Ouest-France

OK
Votre e-mail

Votre e-mail est collecté par le Groupe SIPA Ouest-France pour recevoir nos actualités. En savoir plus.

Partager

- Facebook
- Twitter
- Flipboard
- Messenger
- LinkedIn
- Email

Neuf ONG ont annoncé jeudi 23 avril avoir déposé deux recours devant le Conseil d'Etat pour arrêter les épandages agricoles à proximité immédiate d'habitations, en pleine période de confinement, permis par des dérogations du ministère de l'Agriculture.
« Sous prétexte que le Covid-19 empêcherait les consultations du public, le gouvernement recule de nouveau en accordant des réductions supplémentaires pour épandre les pesticides à des distances encore plus faibles des habitations que celles pourtant insuffisamment protectrices imposées en décembre », indique l'association Générations futures dans un communiqué.



Le gouvernement a fixé fin 2019 [des distances d'épandage](#) : cinq mètres pour les cultures dites basses comme les légumes et céréales, dix mètres pour les cultures hautes, fruitiers ou vignes, 20 mètres pour les produits « les plus dangereux », qui représentent environ 0,3 % des substances actives utilisées, avec des dérogations possibles. Des chartes dites « de bon voisinage » doivent être adoptées localement.

Absence de concertation, pour cause du confinement

Pendant le confinement lié au coronavirus, le gouvernement a permis de « passer outre le processus de concertation » et il est possible de procéder à des épandages de produits chimiques dès lors qu'il existe un projet de charte, reprochent les ONG.

Elles ont déposé deux recours, l'un sur le fonds et l'autre en référé suspension, contre les textes du ministère de l'Agriculture du 30 mars qui réduisent la distance de cinq à trois mètres « dès lors que la concertation aura été lancée, sans attendre sa validation, et que les agriculteurs utilisent du matériel performant ».

Les ONG mettent en avant les interrogations autour de la pollution de l'air, soupçonnées d'aggraver les risques liés au coronavirus.

#Pesticides #Ecologie #Agriculture #Environnement

1€ pour 3 mois
L'info au plus près de vous. Débloquez tous les articles du site et de l'application. L'en profite

En continu Pesticides

- 24/04 Pesticides : les associations attaquent
- 23/04 Des ONG déposent des recours contre les épandages de pesticides près des habitations
- 22/04 Pas-de-Calais. Des agriculteurs et maraîchers ont pu éviter des fossés au Roundup
- 22/04 Bretagne. Pesticides pulvérisés à 3 m au lieu de 5 m des maisons : des députés alertent le ministre
- 21/04 Pesticides. Des députés de la majorité dénoncent une réduction des distances d'épandage
- 19/04 Pesticides. Bataille sur les distances de non-traitement
- 18/04 Pesticides. Eau et rivières « scandalisées » par la réduction des distances, la FNSEA riposte

Ailleurs sur le Web



Ne donnez jamais ces 2 ingrédients à votre chien

Anticancer

Contenus Sponsorisés par Taboola

ANNONCES EMPLOI ouestfrance-emploi.com

- L'emploi à Angers
- L'emploi à Nantes
- L'emploi à Rennes
- L'emploi à Paris

“

« Sous prétexte que le Covid-19 empêcherait les consultations du public, le gouvernement recule de nouveau en accordant des réductions supplémentaires pour épandre les pesticides à des distances encore plus faibles des habitations que celles pourtant insuffisamment protectrices imposées en décembre », indique l'association Générations futures dans un communiqué.

Dérogations aux distances d'épandage de pesticides : 9 ONG déposent deux recours devant le Conseil d'Etat

À la une • POLLUTIONS

Partager :



Et aussi :



Coronavirus : pas de confinement pour la filière des déchets



Par E.G., le 23 avril 2020

[Découvrez notre newsletter gratuite Pollution](#)

Neuf ONG viennent de déposer deux recours devant le Conseil d'Etat pour stopper les dérogations aux distances d'épandages de pesticides près des habitations.

« Sous le prétexte que le Covid-19 empêcherait les consultations du public, le Gouvernement recule de nouveau en accordant des réductions supplémentaires pour épandre les pesticides à des distances encore plus faibles des habitations que celles pourtant insuffisamment protectrices imposées en décembre », s'alertent les ONG Générations Futures, UFC-Que Choisir, France Nature Environnement, Eau et rivières de Bretagne, la LPO, le collectif de soutien aux victimes des pesticides de l'Ouest, l'Union syndicale Solidaires et l'AMLP.

ENVIRONNEMENT TV

[Vidéo] L'après-coronavirus sera-t-il écologique ?



Le gouvernement a annoncé plusieurs pistes de déconfinement en France, qui doit débuter le 11 mai. Les associations environnementales appellent à ne pas oublier le climat lors de la sortie de crise.

[+ de vidéos Environnement TV](#)

EN CONFINEMENT AVEC...

Marie Souplet, directeur général de Prochalar



ENVIRONNEMENT MAGAZINE 23 AVRIL

“

« Sous le prétexte que le Covid-19 empêcherait les consultations du public, le Gouvernement recule de nouveau en accordant des réductions supplémentaires pour épandre les pesticides à des distances encore plus faibles des habitations que celles pourtant insuffisamment protectrices imposées en décembre », s'alertent les ONG Générations Futures, UFC-Que Choisir, France Nature Environnement, Eau et rivières de Bretagne, la LPO, le collectif de soutien aux victimes des pesticides de l'Ouest, l'Union syndicale Solidaires et l'AMLP.

LA FRANCE AGRICOLE 23 AVRIL

“

Plusieurs organisations protestent contre l'absence de concertation avec les riverains avant la mise en place des réductions de distance de traitement. Neuf organisations ont annoncé le 23 avril 2020 qu'elles déposent deux recours devant le Conseil d'État pour stopper les dérogations aux distances d'épandage de phytos à proximité des habitations.

La France Agricole Recherche ABONNER CONNEXION

ACTUALITÉS MÉTÉO COURS ET MARCHÉS CULTURES ÉLEVAGE TRACTEURS ET MATÉRIELS GESTION ET DROIT

TWEETER PARTAGER IMPRIMER ENVOYER PAR MAIL COMMENTER

PHYTOS
Les dérogations ZNT attaquées en justice
RESERVE AUX ABONNÉS 23.04.20
ZNT (zone non traitée) coronavirus

Plusieurs organisations protestent contre l'absence de concertation avec les riverains avant la mise en place des réductions de distance de traitement. © C. Thiriet

Neuf organisations sont vent debout contre les diminutions de distance d'épandage de phytos vis-à-vis des habitations, accordées temporairement par le gouvernement dans le contexte actuel.

Neuf organisations (1) ont annoncé le 23 avril 2020 qu'elles déposent deux recours devant le Conseil d'État pour stopper les dérogations aux distances d'épandage de phytos à proximité des habitations.

PARIS 18°C

BLÉ MEUNIER
Marché à terme - Euronext
+0.50€/t

La France Agricole L'HEBDOMADAIRE
3849 - 24.04.2020
Feuilleter

En direct

EMPLOYEURS
Les arrêts pour garde d'enfants se transforment en activité partielle
2 h

CONDITIONS DE CULTURE
« Un des débuts de printemps les plus secs depuis 1979 »
3 h

MARCHÉS
Le Covid-19 porte le « coup de grâce » au canard à rôtir
3 h

VIRUS SUR TOMATE
Les modalités de participation de l'État sont connues
6 h

SEMIS DE MAÏS
Dix méthodes à l'essai pour éviter les dégâts de sangliers
7 h

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL
Huit pistes pour mieux traquer les organismes nuisibles
8 h

BOVINS MAIGRES

ID L'Info durable. #TousActeurs



Rechercher une info ou une solution OK

Se connecter Mon panier

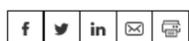
Accueil Rubriques TousActeurs Agenda Magazines Boutique

EN CE MOMENT #Confinement #IdéesPratiques #Solidarité

Accueil > Environnement > Neuf ONG déposent deux recours contre les épandages à proximité immédiate d'habitations

ENVIRONNEMENT

Neuf ONG déposent deux recours contre les épandages à proximité immédiate d'habitations



L'INFO DURABLE 23 AVRIL

“

Pendant le confinement lié au coronavirus, le gouvernement a permis de "passer outre le processus de concertation" et il est possible de procéder à des épandages de produits chimiques dès lors qu'il existe un projet de charte, reprochent les ONG. Elles ont déposé deux recours, l'un sur le fonds et l'autre en référé suspension, contre les textes du ministère de l'Agriculture du 30 mars qui réduisent la distance de cinq à trois mètres "dès lors que la concertation aura été lancée, sans attendre sa validation, et que les agriculteurs utilisent du matériel performant".



Pesticides : les ONG s'attaquent aux chartes dérogeant aux distances minimales d'épandage



Neuf associations saisissent la justice pour annuler les dérogations accordées aux agriculteurs pour l'épandage de pesticides dans certains départements. Du fait des consultations publiques annulées, le ministère de l'Agriculture a validé des projets de chartes locales sans l'avis du public. Ces chartes étaient l'une des conditions pour réduire les distances d'épandage mises en place début 2020 près des habitations.

Les associations déposent deux recours devant le Conseil d'État : l'un sur le fond et l'autre en référé suspension contre l'instruction technique du 3 février 2020. - Parce que le Gouvernement

Partager

A lire aussi

- Consultations publiques suspendues : le Gouvernement déroge aux distances d'épandage de pesticides
- Circulaire du 03 février 2020

Offres d'emploi

- Ingénieur des Produits Biosourcés H/F
- Commercial / Chef de projet H/F

Formations professionnelles

- CS Ressources forestières et Filière bois (RFF)
- SIG : les solutions GPS et SIG mobile

ACTU ENVIRONNEMENT 26 AVRIL

“

Neuf associations saisissent la justice pour annuler les dérogations accordées aux agriculteurs pour l'épandage de pesticides dans certains départements. Du fait des consultations publiques annulées, le ministère de l'Agriculture a validé des projets de chartes locales sans l'avis du public. Ces chartes étaient l'une des conditions pour réduire les distances d'épandage mises en place début 2020 près des habitations.

FRANCE 3 26 AVRIL

“

Les consultations publiques devaient se tenir [...] avec la participation d'associations de protection de l'environnement et de défense de la santé qui auraient ainsi pu avancer leurs arguments. En raison du confinement, le gouvernement [...] a autorisé les préfetures à prendre des dérogations sans l'avis des citoyens. Le 16 avril 9 ONG ont décidé de saisir la justice en urgence pour demander de stopper ces dérogations aux distances d'épandage.



REPORTERRE 27 AVRIL

“

9 ONG — dont Générations Futures, UFC-Que Choisir, France Nature Environnement, LPO, Solidaires — ont saisi la justice en urgence pour stopper les dérogations aux distances d'épandage de produits pesticides. « Parce que le gouvernement refuse toujours de répondre à nos organisations sur ce sujet [...] et que les préfets font également la sourde oreille, nous avons décidé d'engager deux recours, l'un sur le fond devant le Conseil d'État et l'autre en référé suspension contre », ont-elles déclaré dans un communiqué.

pleinchamp.com
Votre site d'expertise agricole.

GRANDES CULTURES | ELEVAGE | FRUITS & LÉGUMES | VIGNE & VIN | MACHINISME | ANNONCES | GESTION | MÉTÉO

Accueil > Actualités générales > Actualités > Épandages et confinement : les associations montent au créneau

Épandages et confinement : les associations montent au créneau
22/04/20 Adèle Magnard

Les épandages sont accusés de constituer un facteur aggravant de la propagation du covid-19 (Crédits : A. Magnard)

Les épandages agricoles se retrouvent sous le feu de nombreuses critiques dans le contexte du confinement. L'entrée en application des chartes sur les ZNT sans

LE FIL DE L'INFO

- 12H24 Le Modef dénonce les marges de la GMS sur les produits alimentaires
- 16H33 Coronavirus : lourdement touchée, la filière cidricole réclame des mesures
- 08H37 Les marchés des viandes bovines en France et en Europe dans la tourmente du COVID-19 - Tendances Lait Viande - Hebdo n°4
- 27/04 La Russie suspend ses exportations de céréales jusqu'au 1er juillet
- 27/04 [Carte interactive] Le point sur les marchés aux bestiaux ouverts et fermés

TOUTE L'ACTUALITÉ >

ARTICLES LES + LUS

- 20/04/20 "Si tous les éleveurs retiennent leurs animaux, cela fera poser des questions aux abattoirs"
- 24/04/20 Colère de la Fnab après la visite de Macron dans une serre de tomates hors-sol

Anticiper la sécheresse et la crise

SciencePost SCIENCES TECHNOLOGIE PLANÈTE ESPACE HISTOIRE SANTÉ SOCIÉTÉ INSOLITE MYSTÈRE

Définitions Biographies Objets scientifiques

Planète & Environnement Santé & Corps humain

Épandage de pesticides près des habitations : 10 ONG saisissent le Conseil d'Etat en urgence

“

Plusieurs associations anti-pesticides et ONG environnementalistes dénoncent également la mise en œuvre de ces chartes dans le contexte de confinement. « La période n'est pas propice à une consultation sereine et réellement démocratique des diverses parties prenantes » estime l'ONG Générations futures dans un communiqué co-signé avec une vingtaine d'autres organisations

“

C'est un communiqué du Ministère de l'Agriculture en date du 30 mars 2020 qui a fini de mettre le feu aux poudres. Le collectif d'ONG était déjà exaspéré par la signature de l'instruction technique du 3 février 2020 ayant pour objet le «renforcement de la protection des riverains susceptibles d'être exposés aux produits phytopharmaceutiques».

ACTIVITÉS ET EPL

BANQUE des TERRITOIRES

Localtis - Un média Banque des Territoires

Nouveau recours d'associations contre les épandages de pesticides à proximité immédiate d'habitations

Publié le 23 avril 2020 par AFP dans ENVIRONNEMENT | COVID-19

France

Neuf associations ont annoncé ce 23 avril avoir déposé deux recours devant le Conseil d'Etat pour arrêter les épandages agricoles à proximité immédiate d'habitations, en pleine période de confinement, permis par des dérogations du ministère de l'Agriculture. "Sous prétexte que le Covid-19 empêcherait les consultations du public, le gouvernement recule de nouveau en accordant des réductions supplémentaires pour épandre les pesticides à des distances encore plus faibles des habitations que celles pourtant insuffisamment protectrices imposées en décembre", indique l'association Générations futures dans un communiqué.

Le gouvernement a fixé fin 2019 des distances d'épandage : cinq mètres pour les cultures dites basses comme les légumes et céréales, dix mètres pour les cultures hautes, fruitiers ou vignes, 20 mètres pour les produits "les plus dangereux", qui représentent environ 0,3% des substances actives utilisées, avec des dérogations possibles. Des chartes dites "de bon voisinage" doivent être adoptées localement. Pendant le confinement lié au coronavirus, le gouvernement a permis de "passer outre le processus de concertation" et il est possible de procéder à des épandages de produits chimiques dès lors qu'il existe un projet de charte, reprochent les ONG.

Elles ont déposé deux recours, l'un sur le fonds et l'autre en référé suspension, contre les textes du ministère de l'Agriculture du 30 mars qui réduisent la distance de cinq à trois mètres "dès lors que la concertation aura été lancée, sans attendre sa validation, et que les agriculteurs utilisent du matériel performant". Elles mettent en avant les interrogations autour de la pollution de l'air, soupçonnée d'aggraver les risques liés au coronavirus.

macommune.info

Mardi 28 Avril 2020

ACTUALITÉ AGENDA ÉTAT CIVIL MAGAZINES INFO TRAFIC MÉTÉO VOTRE COMMUNE Recherche

POLITIQUE ECONOMIE SOCIÉTÉ CULTURE VIE LOCALE SPORT SOCIAL FAITS DIVERS JUSTICE EDUCATION JEUNESSE SANTÉ NATURE TRANSPORTS LOISIRS

FRANCE SANTÉ SOCIÉTÉ

France : 9 ONG saisissent la justice en urgence pour stopper les dérogations aux distances d'épandage

Publié le 23/04/2020 - 11:14
Mis à jour le 23/04/2020 - 10:56

Neuf organisation non gouvernementales dont l'UFCV ont déposé deux recours devant le Conseil d'Etat contre la décision du gouvernement accordant des réductions supplémentaires pour épandre les pesticides à des distances "encore plus faibles des habitations que celles pourtant insuffisamment protectrices imposées en décembre" selon un communiqué du 23 avril 2020.

L'ESSENTIEL

- 16h02 - Pas de Jeux olympiques de Tokyo si la pandémie n'est pas maîtrisée en 2021
- 15h52 - « APEESA » : un dispositif de soutien psychologique des entrepreneurs en difficulté
- 15h34 - Dansez la samba avec l'association « Franche-Comté Danse Sportive » !
- 15h00 - Un déconfinement « progressif et adaptable » dévoilé par Édouard Philippe
- 14h13 - Un kiné de Besançon propose des exercices d'étirements durant le confinement...

Offres d'emploi en Franche-Comté

“

« Sous prétexte que le Covid-19 empêcherait les consultations du public, le gouvernement recule de nouveau en accordant des réductions supplémentaires pour épandre les pesticides à des distances encore plus faibles des habitations que celles pourtant insuffisamment protectrices imposées en décembre », indique l'association Générations futures dans un communiqué.